



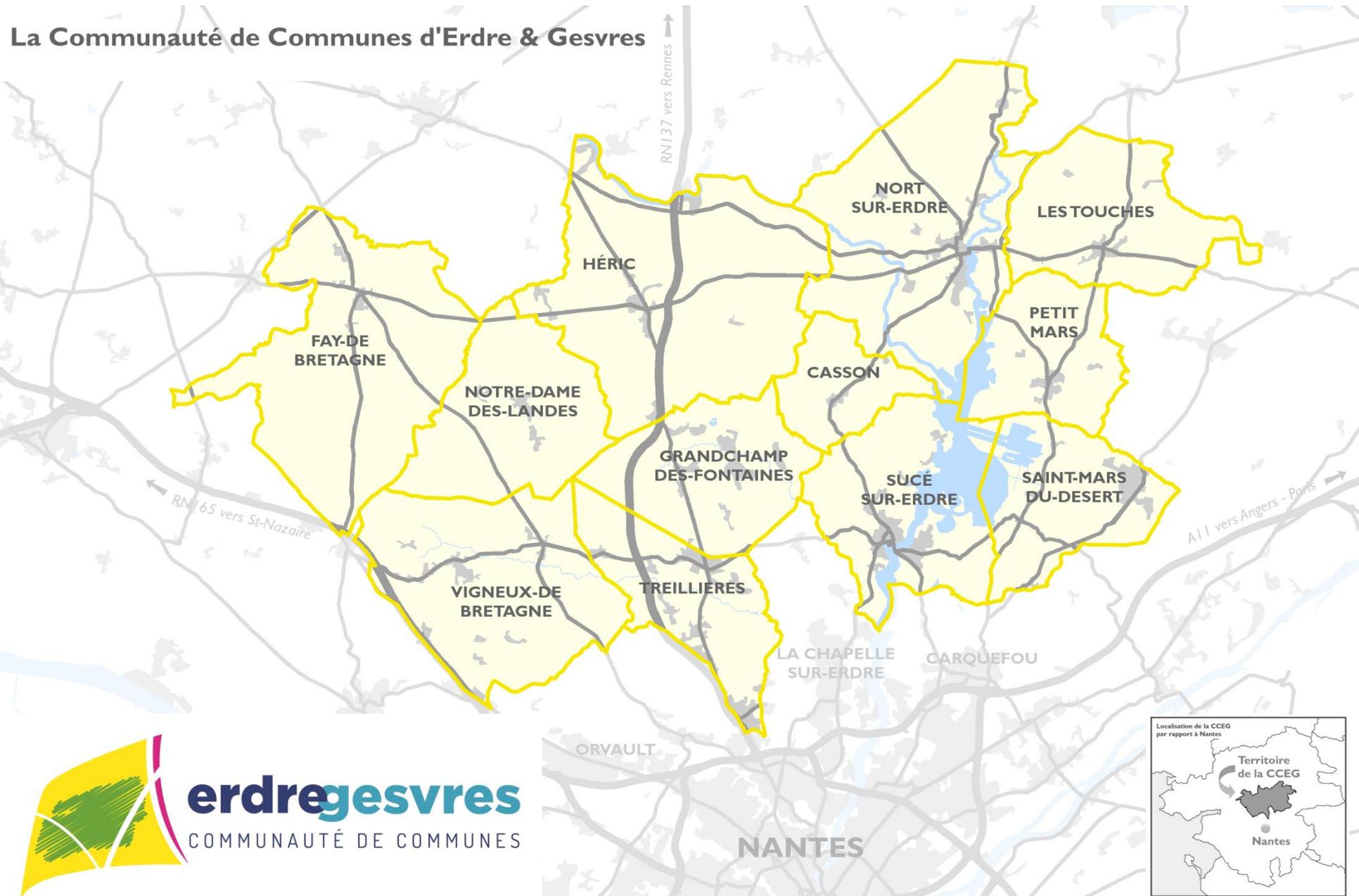
erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

5 juillet 2019

Atelier « Cadre de vie, urbanisme et santé »

Approche transversale pour un aménagement du territoire favorable à la santé - CC Erdre et Gesvres

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres



erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Approche transversale

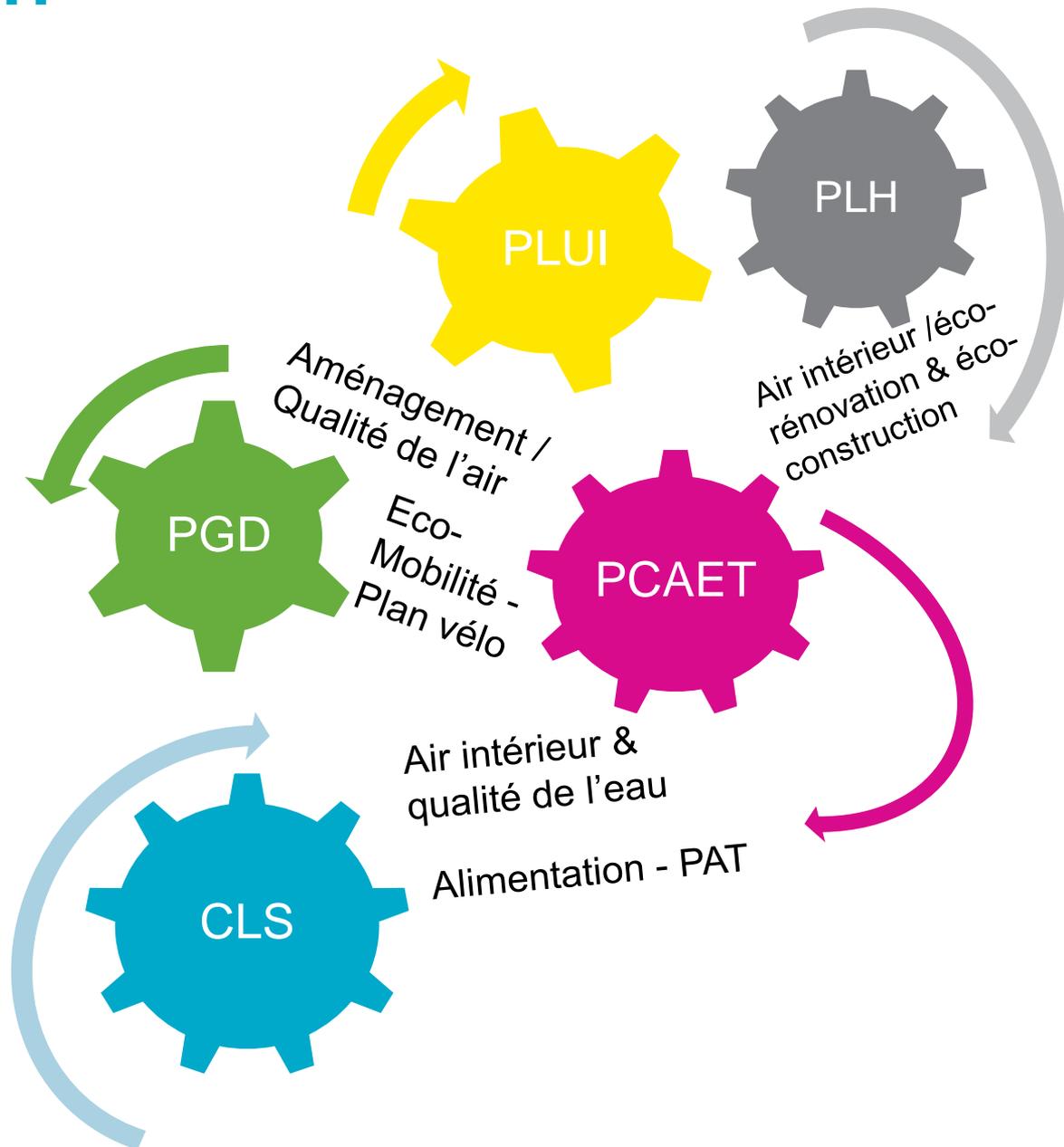
Articulation et complémentarité des documents de planification

(Plan Climat Air Energie Territorial /Plan Local d'Urbanisme intercommunal/Plan Global de Déplacement /Plan Local d'Habitat)

- agir sur toutes les composantes de la stratégie territoriale : habitat, urbanisme, déplacements, alimentation, agriculture, problématiques climat-énergie (...)
- favoriser la transcription des enjeux « air-santé-environnement » dans l'aménagement du territoire

+ projets favorisant les synergies

- Le Contrat Local de Santé
- Le Projet Alimentaire de Territoire
- Le Plan Vélo ...



Stratégie territoriale DD - PCAET

I-Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

- 1-Intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans le PLUI
- 2-Conduire une politique d'aménagement durable des espaces publics, zones d'activités et d'habitat
- 3-Anticiper et accompagner le développement des réseaux
- 4-Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité

II-Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiel et tertiaire

- 5-Accompagner la rénovation de l'habitat
- 6-Développer des projets de construction et rénovation exemplaires dans le patrimoine public
- 7-Structurer une filière d'éco-construction/ éco-rénovation

III- Développer l'agriculture et l'alimentation durable

- 8-Améliorer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la santé
- 9-Développer une alimentation de qualité et de proximité
- 10-Lutter contre la précarité alimentaire

IV- Développer l'offre de mobilité durable

- 11-Aménager le territoire pour favoriser la mobilité durable
- 12- Favoriser la pratique du vélo
- 13- Favoriser la pratique du co-voiturage
- 14- Améliorer l'offre de transports en commun

V- Développer la production et la consommation des énergies renouvelables

- 15-Développer les projets collectifs citoyens, privés et publics de production et/ou consommation d'énergies renouvelables
- 16- Soutenir la filière bois-énergie

VI- Favoriser le changement de comportements

- 17-Développer les démarches de développement durable dans les entreprises
- 18-Sensibiliser, informer, partager des pratiques pour changer les comportements
- 19-Développer l'éco-exemplarité des collectivités

VII-Soutenir les initiatives en faveur du développement durable

- 20-Favoriser l'économie collaborative, la réutilisation et le réemploi
- 21- Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs en faveur du développement durable
- 22- Développer la coopération en faveur du développement durable

Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie DD
(Planifier, garantir la participation, suivre la mise en œuvre, évaluer)

OAP MOBILITES

Traduction des enjeux et objectifs du PADD et du Plan Global de Déplacement

Objectif : favoriser les modes de déplacements actifs dans tout projet d'aménagement

- inscription au PLUi d'une hiérarchisation du réseau routier au regard :
 - du caractère de la voirie (magistrale, majeure, principale) ;
 - des fonctions de déplacement de la voie (transit, liaison, desserte résidentielle) ;
 - du niveau souhaitable de « cyclabilité » et « marchabilité » de la voirie ;
 - de la qualité des espaces publics et du paysage (aménagements).
- définition de principes d'aménagement
 - mesures préconisées en matière d'aménagement/voirie (études, réalisation, emplacement réservé...) et de limitation de vitesse
- OAP mobilités : élaborée sur la base des 12 PACMA



Plan local d'urbanisme
intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRÉ ET GESVRES

DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET
DE PROGRAMMATION

OAP MOBILITÉ

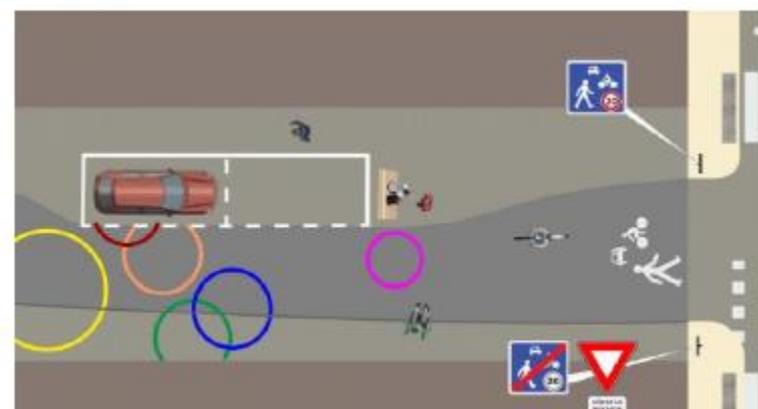
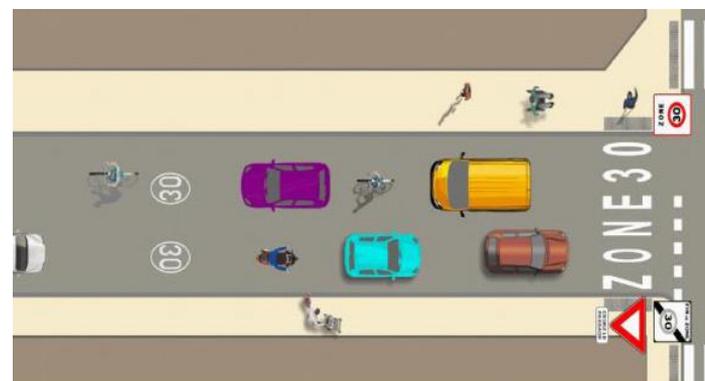
ARRÊTÉ LE 28 NOVEMBRE 2018

PIÈCE DU PLUi

3.1.2.

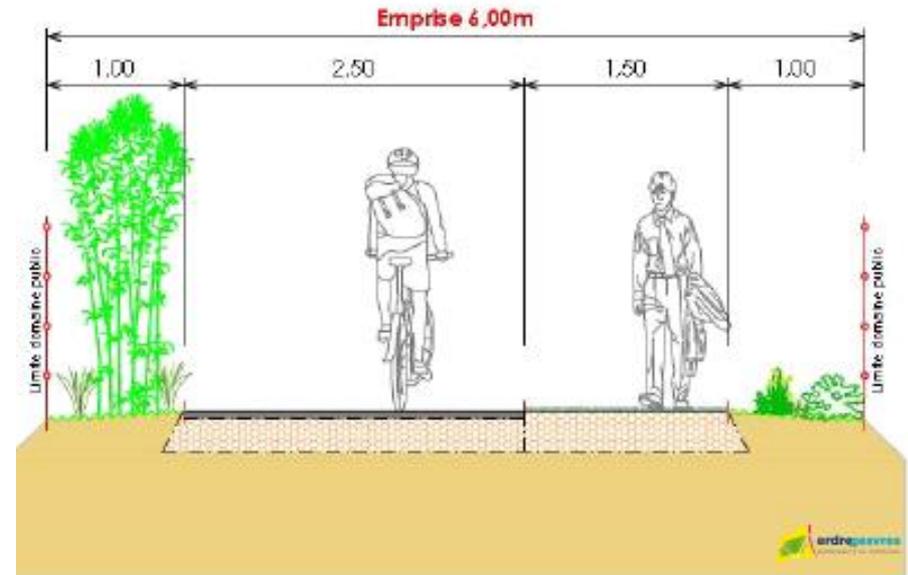
Ex : Mesures dessertes résidentielles :

- vitesse maximale autorisée = limitée à 30 km/h ou moins, zonage à 30 à partir des voies de transit ou de liaison est préféré à la limitation ponctuelle.
- aménagement de la zone 30 donnant la priorité d'usage aux piétons, de manière directe et accessible.
- pas de marquage de passage piéton mais préférer les bandes podotactiles d'éveil de vigilance et poteaux haute visibilité
- L'entrée en zone 30 depuis une voie de liaison ou de transit est idéale en trottoir traversant.



Ex principes d'aménagement :

- caractéristiques d'un emplacement réservé à la réalisation d'une liaison douce pour les nouvelles opérations



- espace public constituant l'aire d'attente d'un arrêt de transport collectif, sera dimensionné pour recevoir un abri (4m x 3m) et un espace de stationnement vélo



OAP mobilités

Aménagement

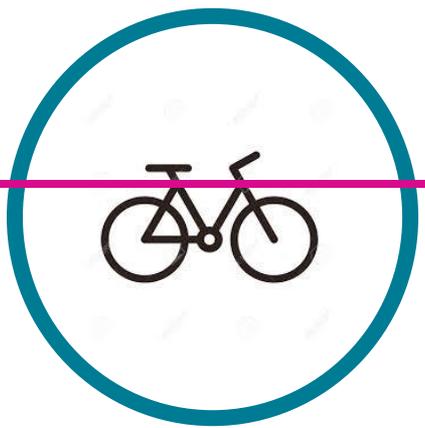
- Réseau Express Vélo
- Itinéraires cyclables municipaux
- Plans d'actions communales pour les mobilités actives
- Adaptation des vitesses des véhicules

Planification

- PADD – DOO Scot Nantes – St-Nazaire
- OAP Mobilités du PLUi
- Plan Global de Déplacement
- Schéma cible cyclable, action 2 du PGD

Stationnement

- Maillage du territoire et des lieux de vie (écoles, commerces, sport...)
- Stratégie de maillage en Intermodalité
- Sécurisation (abris, box individuel,...)



Services

- Service de location de VAE pour les actifs du territoire (pour tester le VAE comme mode de déplacement)
- Vélo-école pour se remettre en selle ou apprendre à faire du vélo

Communication et sensibilisation

- Semaine marche et vélo à l'école
- Journée d'information pour les services techniques municipaux
- Guide vélo grand public

Développement filière vélo

- Soutien acteurs vélo
- Développement du cyclotourisme



Semaine Marche et Vélo à l'École

Plan Vélo

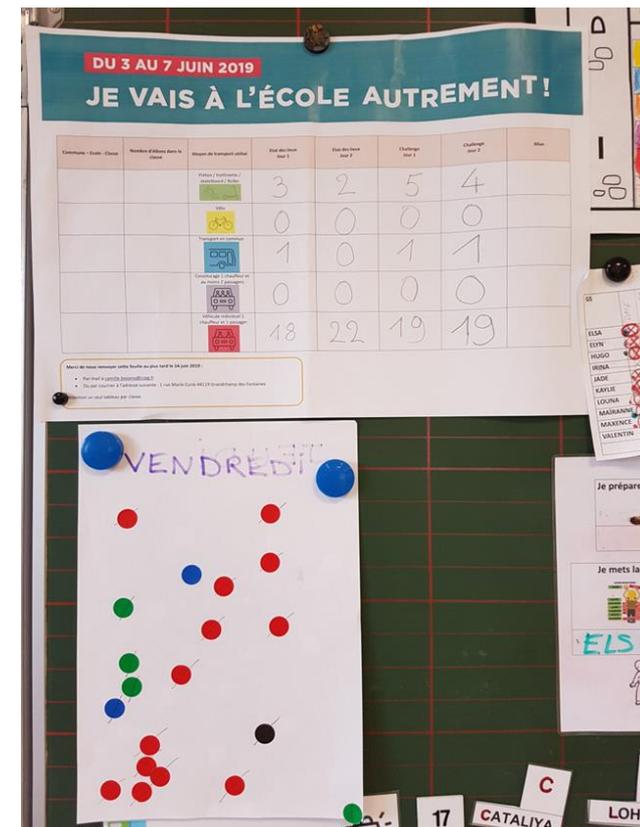
- développer des actions de sensibilisation à la marche et au vélo à destination des scolaires.

L'éducation nationale

- propose une semaine nationale de la marche et du vélo à l'école qui vise à sensibiliser les scolaires à l'intérêt de la marche et du vélo dans le cadre de pratiques quotidiennes de déplacement.

Organiser avec les communes de la CC Erdre et Gesvres la semaine de la marche et du vélo auprès des scolaires.

L'objectif est de profiter de cette semaine pour communiquer autour de la marche et du vélo comme modes de déplacement actif du quotidien et de promouvoir les bienfaits de ces pratiques tant aux niveaux **environnemental, sociaux-économiques et santé**.



OAP CADRE DE VIE (arrêtée)

OAP thématique « Cadre de Vie » décline les principes ou orientations clés visant à valoriser et à renforcer la prise en compte de la nature en ville au sein de l'enveloppe urbaine

- se décline sur les 12 centres villes des 12 communes de l'intercommunalité, ainsi que sur 2 villages, la Ménardais sur Treillières et la Paquelais sur Vigneux de Bretagne.
- complète le règlement et le zonage sur **la prise en compte des enjeux environnementaux liés au cadre de vie des habitants dans les centres-bourgs.**
- cartographie illustrant les principes d'aménagement, a été réalisée pour chacune des 14 zones.



Plan local d'urbanisme intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES

DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET
DE PROGRAMMATION

OAP CADRE DE VIE

ARRÊTÉ LE 28 NOVEMBRE 2018

PIÈCE DU PLUi

3.1.1.

Orientation d'Aménagement de de Programmation - Cadre de Vie

Commune de NOTRE-DAME-DES-LANDES

Assurer des lisières urbaines de qualité, transitions paysagères et écologiques avec le tissu urbain

-  Frange urbaine qualitative
-  Frange urbaine à valoriser

Préserver et valoriser les entrées de villes par un aménagement des axes de circulation principaux

-  Entrée de ville qualitative
-  Entrée de ville à valoriser

Assurer le maintien des cônes de vue identifiés sur le territoire

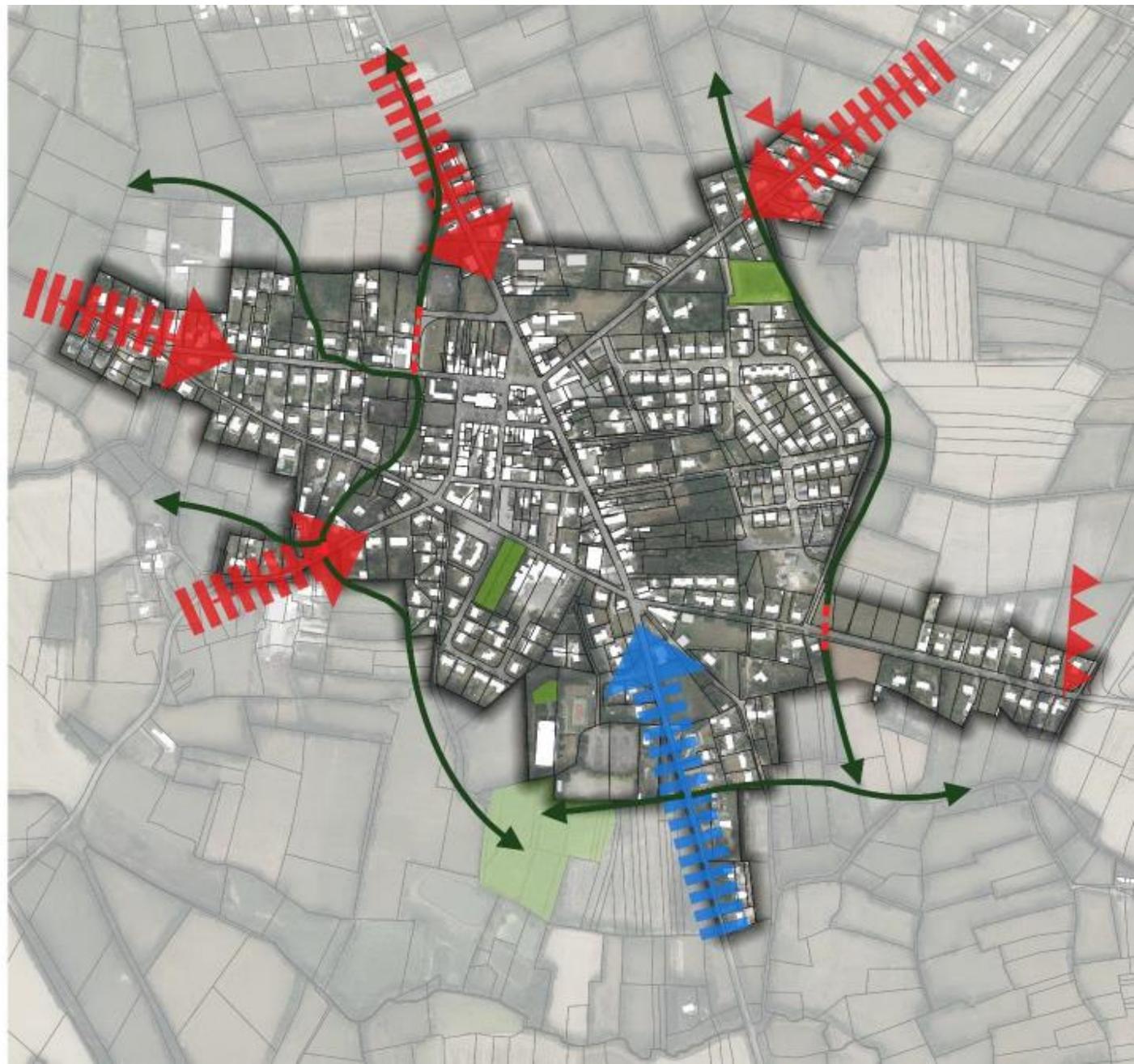
-  Point de vue à préserver

Maintenir les espaces d'agrément, espaces de respiration au sein du tissu urbain

-  Espaces d'agrément

Assurer les continuités écologiques dans le tissu urbain par la diversification des éléments de nature en ville

-  Corridors écologiques



0 100 m

Ex : principes d'aménagement

- **Végétalisation des espaces et entrée de villes :**
 - choix des aménagements végétalisés au regard de cinq critères :
 1. S'inscrire dans les principes de **gestion différenciée** ;
 2. **Limiter les besoins en eau** ;
 3. Limiter la production de déchets verts ;
 4. Limiter les **risques allergisants** ;
 5. Renforcer les **zones de fraîcheur** en vue de limiter les risques liés à l'îlot de chaleur urbain.
 - accompagnement des axes principaux d'entrée de ville par des **pistes cyclables et de cheminements piétons**, séparées du réseau viaire par des **aménagements végétalisés...**

- **Continuité écologique et maintien des espaces d'agrément et de respiration au sein du tissu urbain**
 - **réflexion dans tout projet d'urbanisation** sur les **espaces plantés**
 - **développement de haies végétales** (clôtures végétalisées, avec **une annexe des végétaux à privilégier**, plantation d'arbre encouragée, interdiction d'espèces invasives dans la composition de la haie végétale)
 - **gestion différenciée** des espaces publics
 - transformation du moindre espace minéral **en espaces de nature en ville** : fleurissement privé et végétalisation en pied de murs et de façade ; « débétonisation » de certains espaces minéralités (parking, trottoirs, friches...)
 - préférence pour les **matériaux participant au renforcement de la biodiversité et l'écoulement naturel des eaux** (modes d'aménagement et de constructions légères et poreuses, revêtement naturel, jointures enherbées...) ...

OAP AIR ENERGIE CLIMAT (à venir)

- traitement à minima des questions liées à la conception bioclimatique, à l'amélioration de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), à la sobriété énergétique, au développement des énergies renouvelables à l'adaptation au changement climatique
- réflexion plus poussée dans certains secteurs d'expérimentation, comme par exemple les parcs d'activités qui relèvent de la compétence directe de la Communauté de communes ou des certains quartiers des communes, pour celles qui seraient volontaires.
- constitution d'un groupe de travail (élus COPIIL PCAET et PLUI + partenaires) pour rédiger cette OAP